Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260402-DC2026040122-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1er AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 1er avril, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 26 mars s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20260401/22 :
Plan de Massif de Défense des Forêts contre les Incendies (DFCI) du Massif des Landes Alréennes – Désignation du représentant

Rapporteur : Franck VALLEIN

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Laurence LE PABIC, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Philippe GOURAUD, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Laurent HARNOIS, Audrey MINAMBRES, Jean-Pierre LAURENT, Claudine BOULAIRE, Hervé GUILLOUZIC, Rémy GUILLOUZIC, Nathalie TROCHU, Jean-Michel UBEDA, Sylvie GAHINER, Bruno SEVERE, Nathalie LE BERRIGAUD, Stéphane LE MENAJOUR, Loïc HAREL, Nicolas BERTHONNEAU, Claire DREAN, Anthony CARO, Cyrille RASSOUL, Carine PUREN, Mevanwi GUEGAN, Laura LE FALHER, Elodie CERVO, Nolwenn SORTAIS
Absents représentés : /
Absents excusés : /
Nombre de conseillers en exercice : 29 - Présents : 29 - Pouvoirs : 0 - Votants : 29
Secrétaire de séance : Loïc HAREL
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 29 conseillers municipaux présents

---

Le Plan de Massif des Landes Alréennes vise à répondre à l'enjeu croissant de prévention et de gestion des feux de forêts et de landes sur un territoire particulièrement sensible, en cohérence avec les orientations du plan interdépartemental DFCI. Il s'agit à travers une planification opérationnelle à 10 ans (2024-2033), de programmer des actions concrètes de prévention, d'aménagement et de sécurisation du massif forestier et de ses interfaces.

Considérant que la commune de Pluneret est classée comme commune à risque par arrêté préfectoral et qu'elle présente des enjeux importants en termes de protection des personnes, des biens, des milieux naturels et des activités économiques face au risque incendie, la commune a adhéré aux objectifs du plan massif.
Il convient donc de désigner un représentant pour le suivi et la contribution aux travaux du plan de Massif, en lien avec les autres communes et partenaires techniques.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE Laurent HARNOIS comme référent communal pour le suivi et la contribution aux travaux du Plan de Massif, en lien avec les autres communes et partenaires techniques.**

PLUNERET, le 2 avril 2026
Le Maire,
Franck VALLEIN